

T-ES(2025)13\_fr

28 janvier 2026

## COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

.....

### Rapport de réunion

46<sup>e</sup> réunion du Comité de Lanzarote

Lieu : Chisinau (République de Moldova)

19-21 novembre 2025

Préparé par le Secrétariat du Comité de Lanzarote

## 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La réunion est ouverte par Daniella Misail-Nichitin, ministre de l'Intérieur de la République de Moldova, qui marque ainsi le début de la Présidence moldave du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. La ministre souligne que la Présidence continuera à promouvoir des politiques publiques fondées sur des éléments probants et des données. Elle appelle le Comité de Lanzarote à veiller à ce que la Convention de Lanzarote reste un instrument vivant au vu des défis actuels et évolutifs, conformément à la déclaration finale adoptée lors de la conférence informelle des ministres (1<sup>er</sup> juillet 2025, La Valette).

Dans son allocution d'ouverture, Sergiu Mihov, secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères de la République de Moldova, souligne l'importance de la Journée annuelle pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, célébrée le 18 novembre, une date qui offre l'opportunité de réaffirmer l'engagement commun à protéger chaque enfant. Il réitère également son soutien à la [déclaration des États partageant les mêmes idées](#) et à la [déclaration du Secrétaire Général](#), Alain Berset, à l'occasion de l'[édition 2025](#) de cette journée. Il confirme que les principales priorités de la présidence moldave du Comité des ministres comprennent : les droits des enfants, au même titre que la lutte contre la violence à l'égard des femmes, les droits sociaux, la démocratie locale, la lutte contre la désinformation, la garantie de l'exécution des arrêts de la CEDH contre la Russie, la recherche d'une satisfaction équitable dans les affaires interétatiques et les cas individuels connexes et la garantie d'un soutien continu à l'Ukraine.

Maria José Castello-Branco (présidente, Portugal) ouvre la réunion. Le Comité adopte son ordre du jour.

Agnes von Maravić (secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote) informe le Comité que Mireya García de Murcia a rejoint le Secrétariat en qualité de conseillère juridique. Elle remercie les membres du Comité qui ont contribué à l'évaluation externe du programme Droits des enfants et indique que les résultats seront présentés au Comité lors de sa 47<sup>e</sup> réunion plénière (24-26 mars 2026, Strasbourg).

## 2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

- 2.1. Procédure de conformité concernant les recommandations du 2<sup>e</sup> cycle de suivi « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants » – Analyse préliminaire de la première partie du rapport de conformité

Ekaterina Malareva (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) présente le premier projet de rapport de conformité thématique sur le droit pénal matériel et procédural. Il est convenu que les Parties enverront leurs commentaires et les informations complémentaires, le cas échéant, avant le 15 décembre 2025. Cela laissera suffisamment de temps pour préparer un projet révisé en vue de son adoption éventuelle

lors de la 47<sup>e</sup> réunion (24-26 mars 2026, Strasbourg). Le prochain projet de rapport de conformité thématique, consacré à la prévention et aux services aux victimes, sera préparé pour être également examiné lors de cette réunion.

## 2.2. « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : les politiques » – Enseignements tirés et échange sur les prochaines étapes

Ekaterina Malareva fait le point sur l'état d'avancement du projet de questionnaire thématique, dont le Comité a commencé l'examen lors de sa [44<sup>e</sup> réunion](#) (4-6 mars 2025, Strasbourg). Il est proposé d'axer le questionnaire sur le contrôle des antécédents et la formation des professionnel·les et des bénévoles, et d'en faire le fondement d'un exercice de suivi distinct. Le Comité convient de clore le 3<sup>e</sup> cycle de suivi sur la protection des enfants contre les abus sexuels dans le cercle de confiance. Il décide de travailler sur la rédaction du nouveau questionnaire thématique dans le cadre d'un groupe de travail en ligne assisté par le Secrétariat. Les volontaires souhaitant participer au groupe de travail sont invités à contacter le Secrétariat à l'adresse [lanzarote.committee@coe.int](mailto:lanzarote.committee@coe.int) avant le 20 décembre 2025. Le projet révisé de questionnaire thématique sera préparé, en vue de son adoption éventuelle et du lancement du nouvel exercice de suivi, avant la prochaine réunion.

## 2.3. Suivi du rapport de mise en œuvre « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : les cadres juridiques »

Naomi Trewinnard (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) informe le Comité que le rapport de mise en œuvre a été [publié](#) en anglais et en français le 15 octobre 2025 ([communiqué de presse](#)).

Le résumé et les recommandations ont également été publiés en [plusieurs langues](#). Le rapport a bénéficié d'une bonne visibilité sur les réseaux sociaux et a été évoqué par la presse en 7 langues dans 13 médias. Les Parties sont invitées à traduire les recommandations et à les diffuser largement au niveau national. Plusieurs États ont manifesté leur intérêt pour organiser des événements nationaux afin de sensibiliser aux principales conclusions du rapport à l'échelle nationale. Les États intéressés sont invités à contacter le Secrétariat. Le Comité note qu'il est d'usage de revenir sur les recommandations « exigeant » ou « demandant » une action trois ans après l'adoption des rapports de mise en œuvre concernés, de manière à suivre les progrès réalisés dans leur mise en œuvre.

## 3. Renforcement des capacités, échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

### 3.1. Débriefing de l'événement de renforcement des capacités 2025

Maria José Castello-Branco (présidente, Portugal) remercie chaleureusement les autorités de la République de Moldova d'avoir accueilli l'édition 2025 de l'événement de renforcement des capacités, qui avait pour thème « Renforcer la protection des enfants

contre l'exploitation et les abus sexuels en fondant les politiques sur des données probantes » et qui s'est tenue le 18 novembre 2025 à Chisinau ([programme](#)). Le Comité convient que cet événement a été l'occasion de partager des exemples et d'examiner plus en détail les moyens pratiques permettant aux États de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le [rapport de mise en œuvre](#) « Les mécanismes de collecte de données relatives à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants ». Le Comité procède à un bref échange sur la question des délinquants qui voyagent pour commettre des infractions sexuelles contre des enfants ainsi que sur les moyens de prévenir leur récurrence, en soulignant l'importance de réaliser des évaluations des risques et d'utiliser les outils existants pour limiter les risques lorsque les délinquants condamnés se rendent à l'étranger. Le Comité souligne qu'il est essentiel de vérifier systématiquement le casier judiciaire pour empêcher les délinquants condamnés d'exercer des activités professionnelles ou bénévoles impliquant un contact avec des enfants dans d'autres pays. Un résumé plus détaillé de la conférence sur le renforcement des capacités sera publié dans un rapport de la conférence.

### 3.2. Informations communiquées par les membres, les participant-es et les observateurs et observatrices

#### 3.2.1. Bref tour de table des membres pour informer le Comité de tout changement récent dans la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels au niveau national qui illustre l'impact des recommandations et décisions du Comité de Lanzarote

En réponse à une question posée par le Secrétariat avant cette réunion au sujet de la criminalisation du matériel d'abus sexuels sur enfants généré par l'IA dans les États parties, 16 Parties confirment que ce type de matériel est criminalisé soit expressément, soit implicitement en étant intégré dans la notion de matériel d'abus sexuels sur enfants ou de « pornographie » : Belgique, Bulgarie, Chypre, Estonie, France, Irlande, Italie, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchéquie et Türkiye. En Allemagne, la diffusion de matériel d'abus sexuels sur enfants généré par l'IA est criminalisée et l'élaboration d'un projet de loi visant à mieux criminaliser le phénomène des deepfakes est actuellement en cours. La Lituanie indique qu'elle s'emploie à clarifier les poursuites judiciaires contre le matériel d'abus sexuels sur enfants généré par l'IA dans sa législation pénale.

Le Comité est informé de ce qui suit :

- modifications législatives prévues, proposées ou adoptées visant à introduire de nouvelles définitions des cyberinfractions (Albanie), à améliorer la protection globale des enfants (Andorre), à établir des critères et normes contraignants pour les centres pluridisciplinaires d'assistance aux enfants victimes (Arménie), à renforcer les sanctions pénales pour les infractions sexuelles contre des enfants (Croatie et République de Moldova) et à supprimer la prescription pour ces infractions lorsqu'elles sont commises de manière particulièrement cruelle ou dégradante (Croatie), à renforcer les droits des victimes (Croatie, République de Moldova et Tchéquie), à instaurer de nouvelles infractions pénales pour la création et la distribution de matériel sans consentement et pour les agressions sexuelles

(Tchéquie), et les spectacles pornographiques mettant en scène des enfants (République de Moldova), à introduire une obligation de conserver les données pendant trois mois (Allemagne), à améliorer le contrôle des antécédents des professionnel·les et des bénévoles (Tchéquie et Lituanie), à interdire totalement les mariages d'enfants (Malte et Portugal), à définir le matériel d'abus sexuels sur enfants (République de Moldova), à améliorer les garanties pour les enfants impliqués dans des procédures pénales (Maroc), à étendre les prérogatives de la police afin d'enquêter et de déceler les défaillances systémiques au sein des organismes publics (Norvège), à poursuivre les « deepfakes » (Espagne), à étendre les catégories de personnes considérées comme détentrices d'une autorité spéciale sur un enfant et à faciliter l'infiltration, par la police, des réseaux d'auteurs d'infractions (Suède), à instaurer de nouvelles infractions dans le monde numérique, à étendre les pouvoirs d'enquête de la police et à rendre obligatoire le signalement par les professionnel·les des infractions d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants (Royaume-Uni) ;

- stratégies nationales ou plans d'action nationaux en préparation ou adoptés pour renforcer la prévention de la violence à l'égard des enfants et de la délinquance des mineurs (Grèce) et, en particulier, la protection des enfants dans l'environnement numérique (Albanie, Norvège, République de Moldova, République slovaque), pour prévenir les infractions pénales contre les enfants en général (Lettonie) et les infractions sexuelles contre les enfants (Italie), pour prévenir les abus (Tchéquie), pour prévenir la violence et pour prendre en charge les enfants victimes (Ukraine) ;
- mesures destinées à lutter contre la violence à l'égard des enfants dans le monde numérique grâce à une nouvelle réglementation visant à obliger les fournisseurs de services à détecter, retirer et supprimer les contenus préjudiciables (Albanie) et de permettre aux autorités d'ordonner aux fournisseurs de services de bloquer ou de supprimer les contenus illégaux et de bloquer l'accès aux sites internet hébergeant ces contenus (République de Moldova), à la mise en œuvre de systèmes de vérification de l'âge (Italie), à une nouvelle méthodologie pour repérer les contenus préjudiciables en ligne (Grèce), à la formation des policiers et policières pour les sensibiliser aux risques de l'IA pour les enfants (Estonie), au lancement d'une cyberpatrouille pour les enfants (Bulgarie), à une plateforme en ligne pour signaler les contenus préjudiciables ainsi que d'un service d'assistance spécialisé pour gérer les risques en ligne (Albanie), pour éduquer les enfants aux risques en ligne et pour former les personnes qui s'occupent d'enfants ou les professionnel·les qui travaillent avec des enfants aux risques en ligne (Albanie et Lituanie) ;
- la Lituanie et la Norvège informent le Comité que des discussions sont actuellement menées au niveau national afin de fixer un âge minimum à partir duquel les enfants pourront utiliser les réseaux sociaux ;
- mesures visant à créer, étendre le réseau ou améliorer le fonctionnement des Barnahus (Maisons des enfants) ou d'autres centres pluridisciplinaires similaires venant en aide aux enfants victimes (Arménie, Croatie, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Portugal) ;
- mesures visant à renforcer la protection des victimes : examen de la possibilité de créer un fonds d'indemnisation pour les victimes d'abus sexuels sur enfants (Belgique), mise en place d'une ligne d'assistance pour la prévention de la violence (Lettonie), création d'une commission nationale réunissant des victimes et des

- survivant·es (Royaume-Uni) ;
- élaboration d'un projet national pour les enfants présentant ou adoptant des comportements sexuels préjudiciables, axé sur la détection et l'intervention précoces (Lituanie), mesures visant à fournir un soutien précoce et mieux adapté aux délinquants mineurs de moins de 15 ans (Tchéquie) ;
  - mesures visant à renforcer les politiques institutionnelles de lutte contre les abus sexuels sur enfants dans l'Église (Malte) et enquête menée sur ces abus par une commission parlementaire (Belgique) ;
  - mesures visant à améliorer le recueil de données grâce à l'élaboration d'une méthodologie normalisée (République de Moldova) et projets de mener une enquête sur la violence sexuelle chez les adolescent·es (Allemagne) ;
  - traduction de « Kiko et la main » dans la langue nationale (Estonie) ;
  - décision ministérielle sur la protection dans le sport (Grèce) ;
  - nouveau protocole pour soutenir les enfants en situation de vulnérabilité et nouveau guide de procédures opérationnelles standardisées pour la prise en charge des enfants migrants, poursuite de l'élaboration d'un guide sur l'audition des enfants en contact avec la justice afin d'éviter leur retraumatisation (Maroc).

En outre, Leah Buck (Royaume-Uni) informe le Comité d'une prochaine réunion des ministres de l'Intérieur et de la Sécurité du G7, en collaboration avec le Commissaire européen aux affaires intérieures et à la migration et INTERPOL (21-23 novembre 2025). L'exploitation et les abus sexuels sur enfants figurent à l'ordre du jour de cette réunion, qui prévoit notamment une rencontre entre les ministres, une organisation de défense des droits et des survivant·es.

### 3.2.2. Tour de table des observateurs et observatrices de la société civile

Le Comité maintient sa pratique consistant à organiser un échange avec les observateurs et observatrices de la société civile afin de mettre leurs récents travaux en lumière, de manière à nourrir et enrichir ses propres travaux.

Hannah Swirsky (Internet Watch Foundation, IWF) informe le Comité de la publication du [Annual Data & Insights Report 2024](#) de son organisation. Cette année-là, l'IWF a traité 424 047 signalements de matériel présumé d'abus sexuels sur enfants (soit une augmentation de 8 % par rapport à 2023), dont 97 % concernaient des abus sexuels sur des filles. Hannah Swirsky souligne que 62 % des contenus détectés étaient hébergés dans des États membres de l'Union européenne. Elle note également que, depuis juin 2025, les analystes de l'IWF ont traité 17 cas liés à du matériel d'abus sexuels sur enfants généré par l'IA qui était hébergé sur un site intégrant un agent conversationnel basé sur l'IA et accessible sur le web public et visible. Elle précise que l'IWF réfléchit actuellement à l'élaboration d'orientations fondées sur de bonnes pratiques en la matière. Elle présente aussi plusieurs actions récentes de l'IWF, dont les suivantes :

- la publication d'un [document](#) expliquant comment la technologie peut être utilisée pour empêcher la diffusion de matériel d'abus sexuels sur enfants tout en préservant la vie privée ;

- le soutien apporté au Groupe de travail de l'Utah sur la cybercriminalité contre les enfants dans le cadre d'une enquête portant sur l'utilisation de cryptomonnaies pour acheter du matériel d'abus sexuels sur enfants ;
- l'évaluation du dispositif [reThink Chatbot](#), qui a contribué à réduire les recherches de matériel d'abus sexuels sur enfants sur Pornhub Royaume-Uni ;
- le déploiement d'Image Intercept, un outil conçu pour aider les petites entreprises et les start-up à détecter et à bloquer de manière proactive le matériel connu d'abus sexuels sur enfants ;
- le lancement de la campagne TBYS, finaliste des European Excellence Awards dans la catégorie Meilleure campagne disruptive.

Enfin, Hannah Swirsky souligne que le travail de l'IWF a contribué à plusieurs changements dans les politiques publiques au Royaume-Uni, afin de renforcer la lutte contre les abus sexuels sur les enfants en ligne.

Matthew McVarish (Brave Movement) informe le Comité de la participation de son organisation à la réunion du G20 en Afrique du Sud et de ses récentes activités de sensibilisation. Il présente le nouveau rapport [Justice sans frontières](#), qui appelle à supprimer la prescription des infractions d'abus sexuels sur enfants dans toute l'UE. Il présente également la nouvelle campagne de Brave Movement, "[The Third Richest Nation](#)", qui souligne qu'un monde sans violence à l'égard des enfants serait plus riche de 7 000 milliards USD et qui invite à réfléchir aux coûts économiques associés à l'élimination de la violence à l'égard des enfants.

Nina Vaaranen-Valkonen (Protect Children Finlande) fait le point sur la mise en œuvre des projets et programmes de son organisation :

- [You are Enough](#) a apporté un soutien fondé sur des données probantes aux familles touchées par l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants en Finlande, au Royaume-Uni, en Irlande et en Lettonie, conformément à l'article 14 de la Convention de Lanzarote ;
- [Our Voice](#), l'enquête menée à l'échelle mondiale auprès des survivant·es, a désormais été transposée en 35 langues et plusieurs rapports nationaux ont été publiés. Le rapport thématique sur [les survivants de genre masculin](#) présente les expériences de 1 431 survivants à travers le monde, mettant ainsi en lumière une réalité méconnue et appelant à une action urgente ;
- le [programme d'auto-assistance en ligne Redirection](#) a été lancé en Pologne et sera bientôt mis en œuvre en Lettonie et en Croatie (conformément à l'article 7 de la Convention de Lanzarote) ;
- le projet "[Tell me more about tech](#)" recueille des données sur la manière dont les auteurs d'infractions utilisent les technologies nouvelles et émergentes pour exploiter sexuellement des enfants. Les résultats provisoires montrent que de nombreux répondant·es ont été confrontés pour la première fois à des contenus à caractère sexuel à un âge très précoce : à 10 ans, 17 % avaient vu de la pornographie, et 12 % du matériel d'abus sexuels sur enfants. Seuls 30 % ont déjà vu un message d'avertissement lors d'une recherche de matériel d'abus sexuels sur enfants. En outre, 29 % ont déclaré avoir vu du matériel d'abus sexuels sur enfants généré par l'IA, et 10 % avoir créé ce type de contenu.



Paola Rando (Missing Children Europe) présente les résultats de recherche issus du [projet CESAGRAM](#), mettant en avant des recommandations telles que l'adoption d'une approche globale dans les affaires de sollicitation d'enfants à des fins sexuelles et de disparition d'enfants, l'examen de liens éventuels entre les deux, la conduite de recherches plus approfondies sur le rôle des applications de rencontre et la promotion d'une éducation s'inspirant de l'expérience des survivant-es dans les établissements scolaires. Elle présente également les conclusions du [projet "Data Missing"](#), qui examine les systèmes de données sur les enfants disparus en Europe. Missing Children Europe recommande aux États membres de recueillir et de publier des indicateurs minimaux, de désigner un organisme spécifiquement chargé de coordonner la collecte de données, et de recueillir systématiquement des données sur les vulnérabilités croisées qui accroissent le risque de disparition des enfants.

Grete Raidma (INHOPE) présente les conclusions du [rapport annuel 2025](#) d'INHOPE relatives aux tendances en matière de matériel d'abus sexuels sur enfants. Elle fait état de fortes augmentations en 2024 par rapport à 2023 : fichiers multimédias par URL partagés entre les lignes d'urgence (+218 %), fichiers multimédias contenant du matériel d'abus sexuels sur enfants (+202 %) et nouveaux contenus (+35 %). Elle relève une augmentation globale du matériel autogénéré et généré par l'IA, ainsi qu'un recours accru aux plateformes cryptées pour la distribution de matériel d'abus sexuels sur enfants et la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles. Les données de la première partie de 2025 montrent déjà une augmentation des cas d'extorsion sexuelle, des changements rapides dans la géolocalisation des sites illégaux, une augmentation des ventes d'images sexuelles personnalisées générées par l'IA, du matériel d'abus sexuels sur enfants imitant le graphisme des jeux, du matériel d'abus sexuels sur enfants à caractère bestial généré par l'IA, une présence croissante du matériel d'abus sexuels sur enfants dans les forums et une augmentation du nombre de signalements d'abus en cours. Grete Raidma annonce que les priorités d'INHOPE en 2026 consisteront notamment à supprimer les cloisonnements sectoriels, à renforcer la coopération internationale et à mettre l'accent sur les développements techniques.

Daniel Pical (Association internationale des magistrats de la jeunesse et de la famille, AIMJF) présente les activités récentes de son organisation, notamment les webinaires consacrés aux questions suivantes : la justice pour enfants dans la région du Kurdistan irakien ; le droit à l'information, condition préalable à la participation effective des enfants à la justice des mineurs en Nouvelle-Zélande et au Japon ; les jeunes souffrant de troubles mentaux en conflit avec la loi en Amérique latine, et l'interdisciplinarité dans les auditions d'enfants. Il évoque également la participation de l'AIMJF au Congrès mondial sur la justice avec les enfants qui s'est tenu à Madrid en juin 2025. L'AIMJF a récemment mené une [recherche comparative et collaborative](#) sur la participation des enfants en tant que victimes ou témoins aux affaires pénales dans 45 pays, afin d'évaluer les implications de cette participation et les problèmes rencontrés par les enfants lors de la procédure pénale.



Elena Botezatu (Centre international « La Strada ») participe exceptionnellement à la table ronde et donne des informations sur les initiatives en cours et les défis à relever en République de Moldova. Dans le cadre du réseau INHOPE, son organisation a normalisé les outils de classification et de signalement, transmet les signalements directement aux pays d'hébergement et collabore avec plus de 50 lignes d'urgence. Elena Botezatu présente les résultats de la ligne d'urgence moldave pour le premier semestre 2025 : 1 246 signalements reçus, plus de 2 000 contenus illégaux retirés, les ¾ des enfants représentés avaient 3 à 9 ans, 97 % étaient des filles, un tiers des images étaient des contenus autogénérés et un tiers du matériel illégal renfermait des contenus extrêmes. En ce qui concerne les défis, elle souligne que la Convention de Lanzarote ne mentionne pas expressément les lignes d'urgence chargées du retrait du matériel d'abus sexuels sur enfants ; elle évoque aussi les difficultés à faire campagne, compte tenu de la terminologie obsolète, et la menace croissante du matériel d'abus sexuels sur enfants généré par l'IA.

### 3.2.3. Suites éventuelles à donner au rapport « Contribution à la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote et collaboration avec le Comité de Lanzarote vues sous l'angle de la société civile »

Ekaterina Malareva (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) rappelle qu'en 2021, le Comité avait invité deux expertes de la société civile à préparer un rapport sur les moyens de renforcer la participation de la société civile au sein du Comité. Aucune suite n'avait été décidée à ce moment-là, mais le rapport a de nouveau été présenté l'année dernière. Ekaterina Malareva invite le Comité à réfléchir aux moyens les plus efficaces de renforcer la participation de la société civile aux activités de suivi du Comité, ainsi qu'aux priorités qui permettraient de renforcer son rôle dans la promotion de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote. Elle note que la participation de la société civile au travail de suivi est un domaine important susceptible d'améliorer la situation.

Matthew McVarish (Brave Movement) invite le Comité à réfléchir à la manière de mieux soutenir les organisations de la société civile nationales dirigées par des survivant·es et les organisations qui associent des survivant·es à leur travail. Il encourage à examiner un processus qui permettrait aux organisations de la société civile d'être plus unies, de se rassembler pour prendre position et d'avoir une parole collective plus forte.

### 3.2.4. Deuxième édition des Terminology Guidelines for the Protection of Children from Sexual Exploitation and Abuse

Naomi Trewinnard (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) présente la deuxième édition des [Terminology Guidelines for the Protection of Children from Sexual Exploitation and Abuse](#) [Guide de terminologie pour la protection des enfants contre l'exploitation et l'abus sexuels] au nom du groupe de travail interinstitutionnel. La version anglaise révisée a été publiée en mars 2025 afin de fournir des orientations sur les nouvelles technologies et les nouveaux types d'infractions et de clarifier les termes existants. Plus de 40 organisations ont participé au groupe de travail interinstitutionnel.

En ce qui concerne la terminologie relative à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants facilités par la technologie, le guide met désormais l'accent sur la technologie en tant qu'outil permettant toutes les formes d'exploitation et d'abus sexuels plutôt que comme une forme distincte d'abus. Il convient d'utiliser des termes comme exploitation sexuelle d'enfants facilitée par la technologie, retransmission en direct d'abus sexuels sur enfants en ligne et matériel d'abus sexuels sur enfants, tandis que les termes pornographie mettant en scène des enfants, pornographie infantile ou pédopornographie et tourisme sexuel impliquant des enfants par webcam devraient être évités. Le matériel d'abus sexuels sur enfants généré numériquement est identifié comme un problème urgent et en constante évolution, notamment les images sexualisées d'enfants générées par l'IA, modifiées numériquement ou créées artificiellement. Le terme matériel d'abus sexuels sur enfants généré numériquement est considéré comme un terme neutre et précis à utiliser à la place de pornographie infantile virtuelle, qui devrait être évité.

Les consultations menées auprès d'enfants dans six pays ont nourri les discussions sur la nécessité d'éviter un langage et une terminologie qui culpabilisent les victimes et peuvent involontairement rejeter la faute sur l'enfant. Les principaux messages issus de ces consultations sont les suivants :

- tenir compte des préférences des victimes/survivant·es ;
- expliquer si un autre langage est nécessaire ;
- éviter les termes qui ont une connotation culpabilisante ou qui cachent ou minimisent le préjudice (par exemple, « sextorsion ») ;
- utiliser un langage adapté au stade de développement et réfléchir à la façon de dire les choses, car la question n'est pas seulement celle des termes employés, c'est aussi la manière dont ils sont utilisés.

Des principes directeurs visant à prévenir le langage, la communication et les comportements culpabilisants pour les victimes ([Guiding principles on preventing victim-blaming language, communication and behaviours](#)) ont été publiés en complément à la version révisée anglaise du guide de terminologie.

Le guide révisé fournit également des indications supplémentaires sur la terminologie applicable aux auteurs, en soulignant l'importance de faire une distinction entre les adultes ayant commis des infractions sexuelles contre des enfants et les enfants présentant ou adoptant des comportements sexuels préjudiciables. Les principales recommandations préconisent d'utiliser un langage axé sur la personne, afin d'éviter la stigmatisation et de favoriser la prévention. Il convient de privilégier des termes comme auteur d'infractions sexuelles contre des enfants ou personne ayant commis une infraction sexuelle contre un enfant / personne condamnée pour une infraction sexuelle contre un enfant.

### 3.2.5. Présentation du terme « survivant-e » par Brave Movement et échange d'informations

Matthew McVarish (Brave Movement) fait une présentation au Comité sur les différentes connotations associées aux termes « victime » et « survivant-e ». Il indique que son organisation ne demande pas aux Parties de modifier le droit matériel ou procédural qui tend à faire référence aux « victimes » dans le cadre de la procédure pénale, mais plutôt de définir également le terme « survivant-e » et de préciser comment l'utiliser de manière appropriée dans d'autres contextes. Il explique que les « victimes » sont souvent décrites dans les médias comme isolées, impuissantes et sans défense, alors que le terme « survivant-e » peut aider à avancer en mettant l'accent sur la capacité d'action, la force, les progrès et l'espoir. Il souligne que les garanties procédurales prévues par la Convention de Lanzarote s'appliquent aux victimes âgées de moins de 18 ans. Or, de nombreuses personnes ne signalent pas ces infractions (notamment parce qu'elles ne le peuvent pas) avant d'avoir atteint l'âge adulte. Matthew McVarish insiste sur l'importance d'accorder suffisamment de temps aux victimes pour dénoncer les abus sexuels après l'âge de 18 ans, et souligne que ces dernières ne devraient pas se voir priver de justice pour cause de prescription. Il invite les Parties à veiller à ce que certaines garanties procédurales s'appliquent aux adultes qui saisissent la justice après avoir été victimes d'exploitation et d'abus sexuels dans leur enfance. Il rappelle que le Comité de Lanzarote a déjà utilisé le terme « survivant-e » en 2019 dans sa [Déclaration sur la protection des enfants placés hors du milieu familial contre l'exploitation et les abus sexuels, et que ce terme est de plus en plus utilisé par les Nations Unies et dans les contextes internationaux](#). Il informe le Comité que la France et le Royaume-Uni ont officiellement annoncé la création de conseils permanents de victimes et de survivant·es.

Au cours de la discussion qui s'ensuit, plusieurs membres jugent difficile d'utiliser exclusivement l'un ou l'autre terme. Ils soulignent que le fait d'attribuer l'une ou l'autre étiquette à une personne pourrait avoir des répercussions sur la collaboration de celle-ci avec les services et, plus largement, sur les résultats. Plusieurs Parties soutiennent l'idée que les personnes devraient avoir le choix d'utiliser le terme « victime » ou « survivant-e » lorsqu'elles accèdent à des services d'aide et consultent des professionnel·les (même si cela n'a aucune incidence sur le terme utilisé dans le cadre de la procédure pénale), et demandent ainsi que les deux termes soient utilisés dans certains contextes. Plusieurs Parties indiquent que le terme « survivant-e » n'a pas d'équivalent dans leur langue nationale. Plusieurs observateurs et observatrices prennent la parole pour exprimer leur soutien à l'utilisation des deux termes dans les contextes pertinents et pour encourager le Comité à clarifier l'utilisation de « survivant-e ».

À la suite de l'échange sur l'utilisation du terme « survivant-e », le Comité convient de continuer à examiner cette question et invite les Parties à communiquer au Secrétariat, avant le 4 décembre 2025, des informations sur l'utilisation de ce terme dans leur législation et leurs politiques nationales.

### 3.2.6. Point sur les mesures prises par le groupe des cinq pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants

Leah Buck (Royaume-Uni) informe le Comité que les ministres de l'Intérieur, des Affaires intérieures et de la Sécurité de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et des États-Unis (les « cinq pays ») se sont réunis les 8 et 9 septembre à Londres (Royaume-Uni) pour la Réunion 2025 des ministres des cinq pays. Durant ces deux jours, les ministres ont eu des discussions ciblées sur l'ampleur et la nature des abus sexuels commis sur des enfants à l'échelle mondiale et sur les mesures à prendre pour y remédier ; ils ont également dialogué avec les parties prenantes chargées de protéger les enfants contre les abus sexuels, et ont organisé une table ronde avec des survivant·es et d'autres personnes ayant une expérience dans ce domaine.

Dans le [communiqué](#), publié en anglais le 9 septembre 2025, les ministres ont réaffirmé leur engagement à poursuivre leur action pour lutter de manière résolue contre toutes les formes d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants, et à continuer de collaborer avec les victimes et les survivant·es afin d'étayer ces efforts. Ils ont souligné l'importance de travailler à cette fin avec tous les secteurs, y compris technologique et financier, mentionnant le minimum attendu du secteur des technologies pour protéger les enfants contre les abus sexuels, tel que décrit dans les principes volontaires relatifs à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne concernant des enfants ([Voluntary Principles to Counter Online Child Sexual Exploitation and Abuse](#)), ainsi que les obligations législatives et réglementaires en vigueur dans certaines juridictions.

Le 9 septembre 2025, le gouvernement du Royaume-Uni a également publié une note à l'intention de la presse, qui présente l'action commune visant à protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne en mettant l'accent sur le démantèlement des réseaux qui tirent profit de ces infractions ([UK to target those profiting from child sexual abuse - GOV.UK](#)).

Le Groupe de travail officiel des cinq pays visant à lutter contre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants, actuellement présidé par le Royaume-Uni, se réunit au moins une fois par mois afin de faire avancer l'action des cinq pays en vue de protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

### 3.2.7. Dernières informations communiquées par EUROPOL

Anton Toni Klančnik (EUROPOL) fait le point sur les activités récentes de son organisation. Il indique que le groupe de travail d'Europol sur l'identification des victimes (VIDTF) s'est réuni en septembre 2025, rassemblant à cette occasion 27 expert·es de 22 pays pendant deux semaines. Cette initiative conjointe a abouti à l'ouverture de plus de 200 nouvelles enquêtes et à l'identification et à la protection de 59 enfants. Anton Toni Klančnik présente la [plateforme Help4U](#), qui compile des ressources nationales fiables. Cet outil a été conçu pour les enfants afin de les orienter vers des informations personnalisées leur indiquant où trouver de l'aide. Neuf pays contribuent actuellement à la plateforme et d'autres sont invités à la rejoindre pour y partager leurs ressources.

En matière de renforcement des capacités, Anton Toni Klančnik rend compte d'une formation de dix jours organisée en Irlande pour 40 policiers et policières de 30 pays. Il évoque aussi des événements passés et à venir, notamment la 10<sup>e</sup> conférence annuelle sur la sécurité des enfants (Belgrade, 10 octobre 2025), une conférence sur l'intelligence artificielle et la cyberviolence (Amsterdam, 25 novembre 2025) et le forum sur l'échange de données et le renseignement (10-11 décembre 2025). Il souligne ensuite que divers acteurs et projets en Europe proposent des formations spécialisées ayant trait à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. C'est notamment le cas des organismes suivants : le [CEPOL](#), l'agence de l'UE chargée de coordonner la formation des agent·es des services répressifs par le biais de son réseau de points de contact nationaux ; EUROPOL, qui organise chaque année, en collaboration avec le CEPOL et INTERPOL, des formations comme le cours avancé sur l'identification des victimes et le cours de longue date sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne (COSEC) ; [l'initiative EMPACT](#), soutenue par EUROPOL, qui rassemble les États membres de l'UE et leurs partenaires dans le cadre de priorités spécifiques concernant la criminalité, qui sont coordonnées par les coordonnateurs et coordonnatrices nationaux EMPACT, et le [projet du Partenariat oriental \(EaP\)](#), qui soutient le renforcement des capacités et la coopération avec les pays participant à ce cadre régional.

### 3.2.8. Dernières informations communiquées par INTERPOL

Mark Beavan (INTERPOL) présente le projet « [Prévenir le cycle de la violence](#) », structuré autour de trois axes stratégiques : améliorer les enquêtes, développer les capacités et institutionnaliser les normes centrées sur les victimes, ainsi que renforcer la coordination mondiale entre les parties prenantes. Il souligne le travail en cours réalisé à l'échelle internationale, notamment la base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants, dans laquelle les services répressifs nationaux téléchargent des informations afin d'identifier aussi bien les victimes que les auteurs d'infractions. À ce jour, la base recense environ 58 000 victimes et 24 000 auteurs d'infractions, l'objectif étant de parvenir à 100 000 victimes identifiées dans les dix-huit prochains mois. Mark Beavan annonce par ailleurs une résolution qui sera présentée prochainement à l'Assemblée générale des Nations Unies pour établir des normes de protection à l'intention des services répressifs. Il souligne l'importance de recueillir des preuves auprès des enfants sans leur infliger de nouveau traumatisme et fait état d'une tendance alarmante de baisse de l'âge des victimes. INTERPOL continue de développer des groupes de travail sur l'identification des victimes en Asie, en Amérique latine, en Afrique et en Europe, qui identifient généralement une vingtaine de victimes et d'auteurs d'infractions par cycle. L'organisation a annoncé que le groupe de travail britannique se réunirait à nouveau en mars 2026 et qu'un autre événement mondial sur la protection était prévu pour 2027.

### 3.2.9. Dernières informations communiquées par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

Rónán Mullen (membre de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'APCE) indique que la rapporteure Laura Castell prépare actuellement au sein de la commission sur l'égalité et la non-discrimination un rapport sur la [pornographie violente](#), auquel la commission des questions sociales, de la santé et du

développement durable contribuera sous la forme d'un avis. Il note que l'APCE a adopté le 3 octobre 2025 la [Résolution 2629 \(2025\) « Violences sexuelles à l'encontre des hommes et des garçons »](#), qui demande la suppression de la prescription pour les infractions sexuelles contre les enfants et souligne l'importance d'associer les victimes et les survivant·es à l'élaboration des politiques. Il attire également l'attention sur la vulnérabilité particulière des enfants roms à l'exploitation et aux abus sexuels. Enfin, il rappelle au Comité les activités menées par l'Assemblée en 2024 pour marquer la journée du 18 novembre et l'informe de sa participation à l'édition 2025.

### 3.2.10. Point sur les activités du 18 novembre

Ekaterina Malareva (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) fait le point sur les événements et activités organisés pour l'édition 2025 de la Journée pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre), consacrée cette année à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. À cette occasion, les 46 États membres du Conseil de l'Europe, à l'initiative d'un groupe de six États (Andorre, Belgique, Luxembourg, Monaco, Saint-Marin et Slovénie), ont adopté une [déclaration conjointe](#), dans laquelle ils appellent les États à mettre en œuvre les recommandations figurant dans le [rapport de mise en œuvre sur les mécanismes de collecte de données](#) du Comité de Lanzarote. La déclaration met particulièrement l'accent sur les recommandations concernant la collecte de données entre les différents secteurs, la participation de la société civile, la mise en place de points d'information et la participation des enfants. Les présidentes du Comité de Lanzarote et de la commission des questions sociales, de la santé et de l'environnement durable de l'APCE ont également adopté une [déclaration conjointe](#) soulignant l'importance de recueillir des données précises et exhaustives et de les utiliser pour élaborer des politiques. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a lui aussi fait une [déclaration](#), appelant les États à recueillir des données, au-delà des statistiques pénales, et à investir dans la collecte de données, premier pas vers l'objectif de faire cesser les infractions sexuelles contre les enfants.

En ce qui concerne les activités menées par les États parties à la Convention de Lanzarote et par les États non parties, les informations suivantes sont fournies :

- la République de Moldova, dans le cadre de la Présidence du Conseil de l'Europe, a organisé à Chisinau une [conférence](#) sur le renforcement des capacités, qui a réuni les membres du Comité de Lanzarote, des expert·es internationaux, des responsables locaux et des professionnel·les, afin d'examiner comment les données probantes peuvent mieux éclairer les mesures de prévention et d'intervention ainsi que l'élaboration des politiques ;
- la République de Moldova et la Macédoine du Nord ont lancé des campagnes de sensibilisation nationales : en République de Moldova, la [campagne](#) vise à informer les professionnel·les quant aux mécanismes d'identification et de signalement des infractions sexuelles contre les enfants et à promouvoir le recours aux services d'aide ; en [Macédoine du Nord](#), la campagne a un caractère plus général et s'adresse à un large public ;
- l'Arménie, les Pays-Bas et le Maroc ont organisé des conférences nationales : [l'événement de grande envergure](#) qui s'est tenu en Arménie a notamment porté



sur les conclusions des arrêts rendus par la Cour européenne contre l'Arménie, tandis que les conférences aux Pays-Bas et au Maroc ont mis l'accent sur les abus sexuels en ligne sur les enfants (les Pays-Bas s'intéressant plus particulièrement à la [coopération intersectorielle](#) et le Maroc aux [risques liés à l'intelligence artificielle](#)) ;

- en Italie, l'association nationale Fondazione SOS Azzurro a organisé une [conférence](#) sur l'importance des données pour protéger les enfants contre les infractions sexuelles. En outre, les autorités ont publié un [guide à l'intention des filles et des garçons](#) sur le Plan national visant à prévenir et combattre les abus sexuels et l'exploitation concernant des enfants (2025-2027), destiné à sensibiliser et à informer les enfants et les jeunes, dans un langage accessible, sur les mesures prévues par le plan national pour assurer leur défense et leur protection ;
- la [Géorgie](#) et le Portugal ont organisé des événements de sensibilisation dans des écoles. Le Portugal a également [publié](#) une sélection de documents et contenus en portugais adaptés aux enfants, qui s'inspirent de ceux produits par la Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe ;
- le Bureau de la Commissaire à l'enfance de Malte a publié un [article](#) consacré à la journée du 18 novembre dans le principal journal national.

Plusieurs organisations de la société civile en Belgique, en Éthiopie, en France, en Allemagne et au Cameroun ont mené des initiatives pour sensibiliser et accroître la visibilité : pièces de théâtre et ateliers scolaires, manifestations publiques, ateliers locaux, ateliers pour survivant·es, publication d'articles universitaires, toutes ces initiatives avaient pour thème la protection des enfants contre les infractions sexuelles et l'aide aux victimes et aux survivant·es.

- 3.3. Échange thématique sur le suivi du paragraphe 25 de la [déclaration finale](#) de la conférence informelle des ministres (1<sup>er</sup> juillet 2025, Malte), qui appelle le Comité à « veiller à ce que la Convention de Lanzarote reste un instrument vivant et tourné vers l'avenir, qui permette de traiter les problématiques tant actuelles que nouvelles, afin de garantir la protection des enfants dans le contexte d'une transformation numérique de plus en plus rapide »

Maria José Castello-Branco (présidente, Portugal) présente en détail les nouvelles menaces et l'évolution des normes mondiales et régionales en matière de protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Elle invite le Comité à entamer une réflexion sur les lacunes potentielles de la Convention de Lanzarote et sur les pistes d'action, notamment l'élaboration d'un protocole facultatif à la Convention pour relever les défis posés par les nouvelles technologies.

Au cours de la discussion qui s'ensuit, il est rappelé au Comité qu'en 2016 un groupe de travail sur les tendances en matière d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants a préparé un document de réflexion afin d'identifier les tendances des infractions et les lacunes potentielles et de suggérer des mesures. Une Partie indique que bon nombre des lacunes alors identifiées persistent et n'ont pas été traitées entièrement par les avis, déclarations et autres travaux du Comité menés à ce jour. Les Parties présentes conviennent largement que le Comité devrait réfléchir aux lacunes potentielles de la



Convention de Lanzarote et examiner la faisabilité de différentes options qui s'offrent à lui pour combler les lacunes identifiées. Toutes s'accordent à dire que les mesures prises par le Comité doivent être neutres sur le plan technologique et résister à l'épreuve du temps.

Plusieurs Parties présentes se déclarent disposées à envisager l'élaboration d'un protocole à la Convention de Lanzarote. Les Parties sont également conscientes de la nécessité de veiller à la complémentarité avec les autres cadres juridiques internationaux et régionaux pertinents, afin de capitaliser sur les initiatives existantes visant à renforcer les cadres pour mieux protéger les enfants contre les infractions sexuelles et éviter la duplication des travaux. Le Comité charge par conséquent le Secrétariat de procéder à une analyse des lacunes du champ d'application de la Convention de Lanzarote à la lumière des technologies émergentes et de l'évolution des normes internationales, ainsi qu'à une analyse des mécanismes dont dispose le Comité et de leurs implications, en vue d'organiser un échange lors de sa prochaine réunion (24-26 mars 2026).

#### 4. Informations sur les travaux du Conseil de l'Europe en rapport avec le mandat du Comité de Lanzarote

##### 4.1. Débriefings des membres du Comité de Lanzarote ayant participé à des réunions ou à des événements au nom du Comité

###### 4.1.1. 6<sup>e</sup> réunion plénière du Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine (CGU), 7-9 juillet, Strasbourg

Kristina Stepanova (Lituanie) informe le Comité de la session à haut niveau ayant dressé le bilan des actions du Conseil de l'Europe concernant les enfants d'Ukraine ([principaux messages](#)), de la publication d'un manuel à l'intention des professionnel·les intitulé [Mental health and psycho-social support for children in crisis and emergency situations](#) et des discussions menées lors de la réunion du CGU, notamment sur les risques accrus de traite des êtres humains et d'exploitation en ligne ([rapport de la réunion](#)).

###### 4.1.2. 4<sup>e</sup> réunion du Comité d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (GEC/PC-eVIO), 30 septembre-2 octobre 2025, Strasbourg

Naomi Trewinnard (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) informe le Comité que le projet de recommandation du Comité des Ministres sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie a été finalisé par le groupe de travail d'expert·es et sera examiné par le [Comité européen pour les problèmes criminels](#) (CDPC) et la [Commission pour l'égalité de genre](#) lors d'une session conjointe le 26 novembre 2025.

#### 4.1.3. 6<sup>e</sup> réunion du Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE), 7-8 octobre 2025, Strasbourg

Lorna Muscat (Malte) informe le Comité que le projet de recommandation du Comité des Ministres sur une éducation complète à la sexualité et adaptée à l'âge afin de renforcer les réponses pour entre autres prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants a été finalisé par le Comité d'experts et sera examiné par le [Comité directeur pour les droits de l'enfant](#) lors de sa 12<sup>e</sup> réunion plénière (19-21 novembre 2025) ([rapport abrégé](#)).

#### 4.1.4. 2<sup>e</sup> réunion du Comité d'experts sur l'accès à une justice adaptée aux enfants grâce aux services pluridisciplinaires et interinstitutionnels (ENF-JUS), 14-15 octobre 2025, Strasbourg

Páll Magnússon (Islande) informe le Comité de la deuxième réunion du Comité d'experts sur l'accès à une justice adaptée aux enfants grâce aux services pluridisciplinaires et interinstitutionnels (ENF-JUS), qui prépare actuellement un projet de recommandation sur ce thème afin de promouvoir et de soutenir la mise en place de services pluridisciplinaires et interinstitutionnels normalisés et de grande qualité pour garantir le droit des enfants de bénéficier de services coordonnés et sûrs et d'avoir accès à une justice adaptée aux enfants. Il invite les participant·es à consulter la [page internet officielle](#) pour en savoir plus.

#### 4.1.5. Formation des rapporteur·es pour l'égalité de genre

Matthew McVarish (Brave Movement) rend compte au Comité de la formation des rapporteur·es pour l'égalité de genre qu'il a récemment suivie et durant laquelle il a pu se familiariser avec la [Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité de genre](#) (adoptée en mars 2024). Il souligne que cette stratégie comprend des lignes directrices axées sur les hommes et les garçons en tant qu'agents de changement, sur la lutte contre la résistance à l'égalité de genre et sur la promotion de l'égalité de genre dans le domaine des soins.

### 4.2. Dernières informations communiquées par le Secrétariat

#### 4.2.1. Point du Secrétariat sur les informations reçues des États parties concernant l'utilisation du terme « survivant·e »

Naomi Trewinnard (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) présente une première analyse des informations envoyées par les États parties au sujet de l'utilisation du terme « survivant·e » dans leur législation et leurs politiques nationales. À la suite des discussions, 34 Parties au total ont fourni des informations indiquant comment les termes « victime » et « survivant·e » sont utilisés au niveau national. Trente Parties indiquent qu'elles n'utilisent pas le terme « survivant·e » dans leur législation. Le Royaume-Uni est le seul État à indiquer utiliser ce terme dans ses politiques et ses lois dans certains contextes. Dans plusieurs Parties, ni « victime » ni « survivant·e » ne sont utilisés dans la législation, mais un terme plus neutre désignant une « personne qui a souffert » ou une « partie lésée ». Cinq Parties indiquent que, bien que le terme « survivant·e » ne figure pas dans leur législation, il est utilisé dans d'autres contextes, tels

que le langage politique et diplomatique et au niveau international. Quatre Parties indiquent que d'autres organisations et parties prenantes peuvent utiliser ce terme dans le cadre des services d'aide. Plusieurs Parties indiquent que la traduction littérale du terme « survivant·e » dans leur langue nationale n'a pas le même sens d'empouvoirement qu'en anglais. Plusieurs interlocuteurs et interlocutrices suggèrent que ces Parties collaborent avec des victimes et des survivant·es au niveau national pour identifier les termes les plus significatifs à utiliser dans les contextes national et régional.

#### 4.2.2. Point du Secrétariat sur la participation à d'autres réunions ou événements intéressant les travaux du Comité

Agnes von Maravić (secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote) présente le programme de travail provisoire pour 2026-2027 et expose les activités prévues par le Comité pour les prochains temps. Elle rend également compte des résultats du [congrès ISPCAN](#) à Vilnius et de la [conférence ministérielle de l'UNICEF](#) sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants à Bucarest, toutes deux organisées en octobre 2025.

Naomi Trewinnard (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) informe le Comité qu'un [atelier](#) s'est tenu à Strasbourg le 2 octobre 2025 afin de discuter d'une étude de faisabilité sur la liberté d'expression dans les réalités immersives. Le [document de réflexion](#) et la [déclaration du Comité de Lanzarote](#) sur les menaces et opportunités des technologies émergentes pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels ont été présentés lors de l'atelier.

Mireya García de Murcia (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) informe le Comité que le projet de recommandation du Comité des Ministres sur la sécurité en ligne et l'autonomisation des créateurs de contenu et des utilisateurs a été finalisé lors de la 4<sup>e</sup> réunion du [Comité d'experts sur la sécurité en ligne et la responsabilisation des créateurs de contenus et des utilisateurs \(MSI-eSEC\)](#), qui s'est tenue à Strasbourg les 21 et 22 octobre 2025. Le projet sera ensuite soumis au [Comité directeur sur les médias et la société de l'information \(CDMSI\)](#) pour examen lors de sa réunion des 3-5 décembre 2025.

Ovidiu Măjină (responsable principal de projet à la Division des droits des enfants) informe le Comité de l'existence de plusieurs outils et matériels élaborés dans le cadre de projets en cours, qui peuvent être traduits et utilisés par les Parties. Il met notamment en avant le [guide espagnol à l'intention des journalistes sur le traitement des cas de violence sexuelle à l'égard des enfants](#). Le Secrétariat indique que ce guide est en cours de traduction vers l'anglais et qu'une version internationale sera produite, qui pourra ensuite être adaptée aux contextes nationaux. Anton Toni Klančnik (EUROPOL) prend ensuite la parole pour présenter les [lignes directrices slovènes sur la couverture médiatique des enfants](#).

Ekaterina Malareva (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) rappelle que la [formation en ligne](#) sur la plateforme HELP du Conseil de l'Europe consacrée à la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels a été mise en ligne en mars 2025. Le cours a été lancé en anglais et en français, et a également été traduit en arabe,

en arménien, en croate et en espagnol. Ekaterina Malareva informe le Comité qu'il sera bientôt disponible en azéri, en roumain et en ukrainien. Des versions nationales adaptées, qui tiennent compte de la législation et d'autres spécificités nationales, ont été lancées en Arménie et en Croatie et ce sera aussi bientôt le cas en Espagne. Plus de 700 personnes ont suivi le cours en anglais, ce qui représente le nombre le plus élevé parmi toutes les versions linguistiques à ce jour. Les Parties qui seraient intéressées par une traduction dans leur langue nationale ou par une version adaptée à leur pays sont invitées à contacter le Secrétariat. Un cours actualisé sur les droits des enfants dans l'environnement numérique ([Children's Rights in the Digital Environment](#)) est également disponible sur la plateforme.

Tatiana Bastrighin (responsable principale de projet CyberEast+, Bureau du programme du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité) présente les travaux du Bureau du programme sur la cybercriminalité (C-PROC) et la pertinence de la Convention sur la cybercriminalité pour la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote. Elle présente également la valeur ajoutée du [Deuxième Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité relatif au renforcement de la coopération et de la divulgation de preuves électroniques](#), qui fournit des outils concrets pour la coopération et les enquêtes internationales. Le Bureau du C-PROC héberge une [page internet sur la cyberviolence](#), une plateforme complète de connaissances et de renforcement des capacités conçue pour renforcer les réponses à la violence en ligne, y compris à l'égard des enfants, et à la traite des êtres humains en ligne. Ces ressources servent de référentiel et visent à faciliter la coopération entre les différentes parties prenantes. Les Parties souhaitant promouvoir les ressources sur la cyberviolence au niveau national sont invitées à contacter le Secrétariat du Bureau du programme sur la cybercriminalité. Ce dernier offre également son soutien pour l'élaboration de formations destinées aux autorités nationales et axées sur l'exploitation et les abus sexuels en ligne concernant des enfants.

## 5. Questions procédurales

Maria José Castello-Branco (présidente, Portugal) annonce que le vice-président, Philippe Olivier (France), quittera son poste à l'issue de la présente réunion en raison d'un changement de fonctions. Elle le remercie pour sa précieuse contribution aux travaux du Comité et invite les membres intéressés par ce poste à contacter le Secrétariat à l'adresse [lanzarote.committee@coe.int](mailto:lanzarote.committee@coe.int) avant la prochaine réunion ou à présenter leur candidature lors de la prochaine réunion.

Anita Marfurt (Suisse) annonce également qu'elle ne poursuivra pas ses fonctions de membre du Comité de Lanzarote. La présidente la remercie pour sa participation active au fil des années et propose de créer un réseau d'anciens membres du Comité, demandant des volontaires pour le concevoir.

### 5.1. Adoption de la liste des décisions

Le Comité adopte la liste des décisions de la présente réunion.

## 6. Questions diverses

### 6.1. Discussion sur le programme de travail pour 2026 et 2027

Agnes von Maravić (secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote) fait le point avec le Comité sur le programme de travail pour les deux prochaines années. Le Comité décide d'organiser un échange conjoint avec le [Comité de la Convention sur la cybercriminalité](#) (T-CY) dans la matinée du 2 juin 2026, pendant sa 48<sup>e</sup> réunion (2-4 juin 2026, Strasbourg), et de tenir sa 49<sup>e</sup> réunion à Rome du 3 au 5 novembre 2026, à l'invitation des autorités italiennes.

### 6.2. Visite au Parlement moldave

Au cours de la réunion, Maria José Castello-Branco (présidente, Portugal) et Agnes von Maravić (secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote) ont eu un échange avec des parlementaires au Parlement moldave. La présidente a fait une présentation sur la Convention de Lanzarote et sur l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants facilités par la technologie. Cette présentation a été suivie d'une discussion informelle avec les parlementaires au sujet de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote en République de Moldova et des infractions sexuelles contre les enfants facilitées par l'IA.

#### Dates des prochaines réunions plénières

- 47<sup>e</sup> réunion plénière : 24-26 mars 2026, Strasbourg (France)
- 48<sup>e</sup> réunion plénière : 2-4 juin 2026, Strasbourg (France) (à confirmer)
- 49<sup>e</sup> réunion plénière : 3-5 novembre 2026, Rome (Italie) (à confirmer)

## Annexe I

### Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote
  - 2.1. Procédure de conformité – Recommandations du 2<sup>e</sup> cycle de suivi sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants – analyse préliminaire de la première partie du rapport de conformité
  - 2.2. « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : les politiques » - leçons apprises et échange sur les prochaines étapes
  - 2.3. Suivi du rapport de mise en œuvre sur la protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : les cadres juridiques
3. Renforcement des capacités, échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques
  - 3.1. Débriefing de l'événement de renforcement des capacités 2025
  - 3.2. Informations communiquées par les membres, participants et observateurs
    - 3.2.1. Bref tour de table des membres pour informer le Comité de tout changement récent dans la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels au niveau national, qui reflète l'impact des recommandations et décisions du Comité de Lanzarote
    - 3.2.2. Tour de table annuel des organisations de la société civile
    - 3.2.3. Suites éventuelles à donner au rapport « Point de vue de la société civile sur la contribution à la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote et l'engagement auprès du Comité de Lanzarote »
    - 3.2.4. Deuxième édition des Lignes directrices terminologiques du Luxembourg (*Luxembourg Terminology Guidelines*)
    - 3.2.5. Présentation de Brave Movement du terme « survivant·e » et échange d'informations
    - 3.2.6. Informations sur les mesures prises par le groupe des 5 pays pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants
    - 3.2.7. Communication d'EUROPOL
    - 3.2.8. Communication d'INTERPOL
    - 3.2.9. Communication de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
    - 3.2.10. Point sur les activités du 18 novembre

- 3.3. Échange thématique sur le suivi du paragraphe 25 de la [Déclaration finale](#) de la conférence informelle des ministres (1<sup>er</sup> juillet 2025, Malte), qui invite le Comité à « veiller à ce que la Convention de Lanzarote reste un instrument vivant et tourné vers l'avenir, qui permette de traiter les problématiques tant actuelles que nouvelles, afin de garantir la protection des enfants dans le contexte d'une transformation numérique de plus en plus rapide ».
4. Informations sur les travaux du Conseil de l'Europe en rapport avec le mandat du Comité de Lanzarote
  - 4.1. Débriefing des membres du Comité de Lanzarote ayant participé à des réunions ou à des événements au nom du Comité de Lanzarote
    - 4.1.1. 6<sup>e</sup> réunion plénière du Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine (CGU), 7-9 juillet, Strasbourg
    - 4.1.2. 4<sup>e</sup> réunion du Comité d'expert·es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (GEC/PC-eVIO), 30 septembre-2 octobre 2025, Strasbourg
    - 4.1.3. 6<sup>e</sup> réunion du Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE), 7-8 octobre 2025, Strasbourg
    - 4.1.4. 2<sup>e</sup> réunion du Comité d'experts sur l'accès à une justice adaptée aux enfants grâce à des services multidisciplinaires et interagences (ENF-JUS), 14-15 octobre 2025, Strasbourg
    - 4.1.5. Formation des rapporteur·e·s pour l'égalité des genres
  - 4.2. Communications du secrétariat
    - 4.2.1. Communication du secrétariat concernant les informations reçues des États parties sur l'utilisation du terme « survivant·e »
    - 4.2.2. Communications du secrétariat sur la participation à d'autres réunions ou événements pertinents pour les travaux du Comité
5. Questions procédurales
  - 5.1. Adoption de la liste des décisions
6. Questions diverses
  - 6.1. Discussion du programme de travail pour 2026 et 2027



## Annexe II

## Liste des participant·es

## MEMBERS / MEMBRES

## STATE PARTIES TO THE CONVENTION / ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION

|                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                      |
|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| ALBANIA / ALBANIE                                 | <p>1. Alma TANDILI<br/>Chairperson of the<br/>State Agency for the Protection of Children's Rights<br/>Ministry of Health and Social Protection</p> <p>2. Anila BREGU<br/>Specialist<br/>State Agency for the Protection of Children's Rights<br/>Ministry of Health and Social Protection</p> | Apologised / Excusée |
| ANDORRA / ANDORRE                                 | <p>Lara FORTÓ RIBERA<br/>Psychologue<br/>Unité « Enfance et Adolescence »<br/>Ministère des Affaires sociales et de la Fonction publique</p>                                                                                                                                                   |                      |
| ARMENIA / ARMÉNIE                                 | <p>Mariam CHIFLIKYAN<br/>Advisor Coordinating Separate Functions in Structural Units<br/>Ministry of Justice</p>                                                                                                                                                                               |                      |
| AUSTRIA / AUTRICHE                                | <p>Manuela TROPPOCHER<br/>Judge<br/>Legal Advisor<br/>Federal Ministry of Justice</p>                                                                                                                                                                                                          | Apologised / Excusée |
| AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN                          | <p>1. Samir GARAYEV<br/>Head of Division<br/>Main Department on Combatting Trafficking in Human Beings<br/>Ministry of Internal Affairs</p> <p>2. Jeyran RAHMATULLAYEVA<br/>Head of the Administrative Office<br/>State Committee for Family, Women and Children Affairs</p>                   | Apologised / Excusée |
| BELGIUM / BELGIQUE                                | <p>Christel DE CRAIM<br/>Head of Service<br/>Service for Criminal Policy<br/>FPS Justice</p>                                                                                                                                                                                                   |                      |
| BOSNIA AND<br>HERZEGOVINA /<br>BOSNIE-HERZÉGOVINE | <p>Ajla <b>NANIĆ</b><br/>Expert Advisor<br/>Human Rights Department<br/>Ministry of Human Rights and Refugees</p>                                                                                                                                                                              | Apologised / Excusée |

|                     |                                                                                                                                                                                                                                      |                                      |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| BULGARIA / BULGARIE | Marga STOYANOVA<br>Chief Expert<br>Policy and Programmes Directorate for Children, Strategic Development and Coordination<br>State Agency for Child Protection at the Council of Ministers                                           |                                      |
| CROATIA / CROATIE   | Marlena JUKIĆ<br>Head of Service<br>Service for criminal substantive law regulations<br>Sector for criminal law regulations<br>Directorate for Criminal Law<br>Ministry of Justice, Public Administration and Digital Transformation | Apologised / Excusée                 |
| CYPRUS / CHYPRE     | Georgia PAVLIDOU<br>Social Services Officer<br>Social Welfare Services<br>Deputy Ministry of Social Welfare                                                                                                                          | Apologised / Excusée                 |
| CZECHIA / TCHÉQUIE  | Pavla BUREŠOVÁ<br>Senior Ministerial Counsellor<br>Office of the Director General for International and European Cooperation<br>Ministry of Justice                                                                                  |                                      |
| DENMARK / DANEMARK  | Maria MANDØ<br>Clerk<br>Ministry of Justice                                                                                                                                                                                          | Apologised / Excusée                 |
| ESTONIA / ESTONIE   | 1. Tuuli LEPP<br>Adviser<br>Department of Criminal Policy<br>Ministry of Justice and Digital Affairs<br><br>2. Andra REINOMÄGI<br>Adviser<br>Department of Criminal Policy<br>Ministry of Justice and Digital Affairs                | Apologised / Excusée                 |
| FINLAND / FINLANDE  | Satu SISTONEN<br>Deputy Director, Senior Specialist, Legal Affairs<br>Legal Service<br>Unit for Human Rights Courts and Conventions<br>Ministry for Foreign Affairs                                                                  | Apologised / Excusée                 |
| FRANCE / FRANCE     | Philippe OLIVIER<br>Magistrat<br>Bureau de la négociation pénale européenne et internationale<br>Direction des affaires criminelles et des grâces<br>Ministère de la Justice                                                         | VICE-CHAIRPERSON /<br>VICE-PRÉSIDENT |
| GEORGIA / GÉORGIE   | Ketevani TATUASHVILI<br>Adviser<br>Human Rights Secretariat<br>Administration of the Government                                                                                                                                      |                                      |

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| GERMANY / ALLEMAGNE | Liesa GUTSCH<br>Legal Advisor<br>II A 3 - Division for Criminal Law on Sexual Offences, Human Trafficking,<br>Abortion, Medical Criminal Law<br>Federal Ministry of Justice and Consumer Protection                                                                                                                                                                                                            |
| GREECE / GRÈCE      | George NIKOLAIDIS<br>Psychiatrist, Researcher<br>Department of Mental Health and Social Welfare<br>Centre for the Study and Prevention of Child Abuse and Neglect<br>Institute of Child Health<br>MEMBER OF THE BUREAU /<br>MEMBRE DU BUREAU                                                                                                                                                                   |
| HUNGARY / HONGRIE   | 1. Iván A. BUJDOS<br>Senior legal advisor<br>Department of Criminal Law Codification<br>Deputy Secretariat of State for Criminal Law Legislation<br>Ministry of Justice<br>Apologised / Excusé<br><br>2. András GYÖRE<br>Child Protection Specialist<br>Department for Child Protection and Guardianship Affairs<br>Deputy State Secretariat for Social Affairs<br>Ministry of Interior<br>Apologised / Excusé |
| ICELAND / ISLANDE   | 1. Páll MAGNÚSSON<br>Counsellor<br>Permanent Mission of Iceland in Geneva<br>MEMBER OF THE BUREAU /<br>MEMBRE DU BUREAU<br><br>2. Linda Hrönn INGADÓTTIR<br>Senior Adviser<br>Ministry of Education and Children                                                                                                                                                                                               |
| IRELAND / IRLANDE   | 1. Corah CAPLES<br>Assistant Principal Officer<br>Criminal Justice Policy<br>Department of Justice, Home Affairs and Migration<br>Apologised / Excusée<br><br>2. Cormac FLOOD<br>Administrative Officer<br>Criminal Justice Policy<br>Department of Justice, Home Affairs and Migration                                                                                                                        |
| ITALY / ITALIE      | 1. Elena FALCOMATÀ<br>Senior Expert<br>Presidency of the Council of Ministers<br><br>2. Marino DI NARDO<br>Senior Expert<br>Presidency of the Council of Ministers<br>Apologised / Excusé                                                                                                                                                                                                                      |
| LATVIA / LETTONIE   | Indra AIZUPE-DZINTARE<br>Head of the<br>Criminal Law Department<br>Ministry of Justice                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

|                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                   |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| LIECHTENSTEIN /<br><i>LIECHTENSTEIN</i>               | Sarah FRICK<br>Psychologist<br>Children and Youth Service Division<br>Office of Social Services                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Apologised / <i>Excusée</i>                       |
| LITHUANIA / <i>LITUANIE</i>                           | Kristina STEPANOVA<br>Head of the<br>Family and Child Rights Protection Group<br>Ministry of Social Security and Labour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | MEMBER OF THE BUREAU /<br><i>MEMBRE DU BUREAU</i> |
| LUXEMBOURG /<br><i>LUXEMBOURG</i>                     | Marguerite KRIER<br>Conseiller de Gouvernement 1 <sup>ère</sup> classe<br>Service des droits de l'enfant, chef de service<br>Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille<br>Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Apologised / <i>Excusée</i>                       |
| MALTA / <i>MALTE</i>                                  | Lorna MUSCAT<br>Head of Office<br>Office of the Commissioner for Children                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                   |
| REPUBLIC OF MOLDOVA /<br><i>RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA</i> | <p>1. Daniella MISAIL-NICHITIN<br/>Minister of Internal Affairs</p> <p>2. Sergiu MIHOV<br/>State Secretary<br/>Ministry of Foreign Affairs</p> <p>3. Inga BOTNARI<br/>Head of the Council of Europe and Human Rights Section<br/>Directorate for Multilateral Cooperation<br/>Ministry of Foreign Affairs</p> <p>4. Andrei URSU<br/>Adviser<br/>Directorate for Multilateral Cooperation<br/>Ministry of Foreign Affairs</p> <p>5. Carolina <b>MIȘCOI</b><br/>Head of Section on International Cooperation<br/>Department for Internal Cooperation<br/>Ministry of Internal Affairs</p> <p>6. Tatiana URSU<br/>Principal Officer<br/>Directorate of Policy in the field of Public Order and Security, Combating Crime<br/>Ministry of Internal Affairs</p> <p>7. Aliona <b>DRAGOMIREȚCAIA</b><br/>Head of the Child Safety Section<br/>Directorate for Public Order<br/>National Inspectorate for Public Security<br/>General Inspectorate of Police</p> |                                                   |

|                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                    |
|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| MONACO / MONACO                        | Cécile VACARIE-BERNARD<br>Adjointe à la Directrice de l'Action et de l'Aide Sociales<br>Direction de l'Action et de l'Aide Sociales                                                                                                                                                                                           | Apologised / Excusée                                               |
| MONTENEGRO /<br>MONTÉNÉGRO             | Jelena GRDINIĆ<br>General Director<br>Directorate for Criminal and Civil Legislation<br>Ministry of Justice                                                                                                                                                                                                                   | MEMBER OF THE BUREAU /<br>MEMBRE DU BUREAU<br>Apologised / Excusée |
| NETHERLANDS /<br>PAYS-BAS              | Eugenia POZO MORILLAS<br>Senior Policy Officer (Sexual violence crimes)<br>Ministry of Justice and Security                                                                                                                                                                                                                   |                                                                    |
| NORTH MACEDONIA /<br>MACÉDOINE DU NORD | Ljubica NAJDOSKA<br>Desk Officer for Family Relations<br>Ministry of Social Policy, Demography and Youth                                                                                                                                                                                                                      | Apologised / Excusée                                               |
| NORWAY / NORVÈGE                       | Maria Brit ESPINOZA<br>Special Adviser International Affairs<br>Department of Childhood, Youth and Family Affairs<br>Ministry of Children and Families                                                                                                                                                                        |                                                                    |
| POLAND / POLOGNE                       | 1. Agnieszka MATYSEK<br>Chief Specialist – Judge<br>Victims' Assistance Unit<br>Department of Family and Juvenile Matters<br>Ministry of Justice<br><br>2. Magdalena <b>BOCHIŃSKA</b><br>Chief Specialist<br>Children's Rights and Victim Protection Unit<br>Department of Family and Juvenile Affairs<br>Ministry of Justice | Apologised / Excusée                                               |
| PORTUGAL / PORTUGAL                    | Maria José CASTELLO-BRANCO<br>Legal Adviser<br>Civil Justice Unit<br>International Affairs Department<br>Directorate General for Justice Policy<br>Ministry of Justice                                                                                                                                                        | CHAIRPERSON /<br>PRÉSIDENTE                                        |
| ROMANIA / ROUMANIE                     | Alina ION<br>Legal Adviser<br>Department for Drafting Legislation<br>Ministry of Justice                                                                                                                                                                                                                                      | Apologised / Excusée                                               |
| SAN MARINO /<br>SAINT-MARIN            | Gloria VALENTINI<br>Second Secretary<br>Department of Foreign Affairs                                                                                                                                                                                                                                                         | Apologised / Excusée                                               |
| SERBIA / SERBIE                        | Stevan <b>POPOVIĆ</b><br>Independent Advisor<br>Family Protection Department<br>Ministry for Family Care and Demography                                                                                                                                                                                                       |                                                                    |

|                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SLOVAK REPUBLIC /<br>RÉPUBLIQUE SLOVAQUE | Petra GRZNÁROVÁ<br>Chief State Counsellor<br>National Coordination Centre for Resolving the Issues of Violence<br>against Children (NCC)<br>Ministry of Labour, Social Affairs and Family                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| SLOVENIA / SLOVÉNIE                      | Jana LOVŠIN<br>Head of Division<br>EU Affairs and International Cooperation<br>Office for International Cooperation and Mutual Legal Assistance<br>Ministry of Justice<br>MEMBER OF THE BUREAU /<br>MEMBRE DU BUREAU                                                                                                                                                                                                                                                    |
| SPAIN / ESPAGNE                          | Álvaro GARCÍA PÉREZ-IRAOLA<br>Prosecutor advisor<br>General Secretariat<br>Ministry of Justice                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| SWEDEN / SUÈDE                           | Sara PLATTEN BÄCKSTRÖM<br>Investigator and Senior Legal Advisor<br>Department for Investigation and Analysis<br>Ombudsman for Children – Swedish Children's Rights Agency                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| SWITZERLAND / SUISSE                     | Anita MARFURT<br>Juriste<br>Unité Droit pénal international<br>Office fédéral de la justice<br>Département fédéral de justice et police                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| TUNISIA / TUNISIE                        | Hela JEBARA<br>Directrice du Bureau régional du<br>Délégué à la protection de l'enfance de Béja<br>Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées<br>Apologised / Excusée                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| TÜRKIYE / TÜRKIYE                        | 1. Gökçen TÜRKER<br>Head of Department<br>Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs<br>Ministry of Justice<br>Apologised / Excusée<br><br>2. Bahattin EMRE<br>Rapporteur Judge<br>Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs<br>Ministry of Justice<br>Apologised / Excusé<br><br>3. Lina ISLAM<br>Rapporteur Judge<br>Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs<br>Ministry of Justice |





## INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES

|                                                                                                                 |                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EUROPOL                                                                                                         | Anton Toni <b>KLANČNIK</b><br>Strategic Specialist in Child Protection<br>O3 European Cybercrime Centre (EC3)             |
| INTERPOL                                                                                                        | Mark BEAVAN<br>Head<br>Crimes against Children Unit<br>VCO/Organized and Emerging Crime Directorate                       |
| United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) / <i>Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)</i> | 1. Carolina SCLIFOS<br>Senior Child Protection Associate<br><br>2. Dina ZAMFIROV<br>Protection Associate<br>UNHCR Moldova |

## COUNCIL OF EUROPE INSTITUTIONS AND BODIES / INSTITUTIONS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

|                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / <i>ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE</i> | 1. Rónán MULLEN<br>Member of the<br>Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development<br><br>2. Georgios STAMATIS<br>General Rapporteur for Roma and Travellers<br>Committee on Equality and Non-Discrimination<br><br>3. Panagiota MICHA<br>Secretary of Greek delegation to PACE |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## OBSERVERS / OBSERVATEURS

|                                                 |                                                                  |                             |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| THE BRAVE MOVEMENT                              | Matthew McVARISH<br>Co-founder                                   |                             |
| ECPAT INTERNATIONAL                             | Andrea VARRELLA<br>Research and Child Rights Monitoring Manager  | Apologised / <i>Excusée</i> |
| GLOBAL COLLABORATIVE                            | Sara ALAOUI<br>Co-founder and President                          |                             |
| "HOPE FOR CHILDREN" CRC<br>Policy Center Cyprus | Katerina MELISSARI<br>Coordinator of Child Protection Department |                             |

|                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                       |                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| INHOPE (International Association of Internet Hotlines)                                                                                                           | 1. Samantha WOOLFE<br>Global Partnerships and Expansion Lead<br><br>2. Grete RAIDMA<br>Project Manager                                                                | Apologised / <i>Excusée</i> |
| INTERNATIONAL ASSOCIATION OF YOUTH AND FAMILY JUDGES AND MAGISTRATES (IAYFJM) / ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE (AIMJF) | Daniel PICAL<br>Magistrat honoraire représentant l'AIMJF auprès du Conseil de l'Europe                                                                                |                             |
| INTERNET WATCH FOUNDATION (IWF)                                                                                                                                   | Hannah SWIRSKY<br>Head of Policy and Public Affairs                                                                                                                   |                             |
| MISSING CHILDREN EUROPE                                                                                                                                           | 1. Aagje IEVEN<br>Secretary General<br><br>2. Paola RANDO<br>Senior Project Officer on Child Sexual Abuse                                                             | pologised / <i>Excusée</i>  |
| PROTECT CHILDREN (SUOJELLAAN LAPSI RY)                                                                                                                            | Nina VAARANEN-VALKONEN<br>Executive Director<br>Trauma focused Cognitive Psychotherapist<br>Victim Services and Offender Management Sub-Group Chair<br>Interpol SGCAC |                             |
| SAFE ONLINE                                                                                                                                                       | Marija MANOJLOVIC<br>Executive Director                                                                                                                               | Apologised / <i>Excusée</i> |
| SAVE THE CHILDREN INTERNATIONAL                                                                                                                                   | Tiina-Maria LEVAMO<br>Senior Child Rights and Advocacy Advisor<br>Save the Children Finland                                                                           | Apologised / <i>Excusée</i> |
| WePROTECT Global Alliance                                                                                                                                         | Iain DRENNAN<br>Executive Director                                                                                                                                    | Apologised / <i>Excusé</i>  |

AD HOC OBSERVER / *OBSERVATEUR AD HOC*

|                   |                                                                                 |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| LA STRADA Moldova | 1. Elena BOTEZATU<br>Executive Director<br><br>2. Ecaterina MARIN<br>Counsellor |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------|

## SPEAKERS / INTERVENANT·E·S

|                                                                                                          |                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| National Rapporteur on Trafficking in Human Beings and Sexual Violence against Children, the Netherlands | Conny RIJKEN<br>Professor                                                                                                                                                    |
| Childlight – Global Child Safety Institute<br>University of Edinburgh                                    | 1. Elena MARTELLOZZO<br>Director of the European Hub<br>Professor of Child Sexual Exploitation and Abuse Research<br><br>2. Inga VERMEULEN<br>Research Fellow (Quantitative) |
| Safer Young Lives Research Centre                                                                        | Claire CODY                                                                                                                                                                  |
| CNPAC                                                                                                    | Daniela SIMBOTEANU<br>Director                                                                                                                                               |
| University of Helsinki                                                                                   | Markus KAAKINEN<br>Associate Professor<br>Institute of Criminology and Legal Policy                                                                                          |
| Independent expert                                                                                       | Irina URUMOVA                                                                                                                                                                |
| Independent expert                                                                                       | Mariana IANACHEVICI                                                                                                                                                          |
| Together for Girls                                                                                       | Manuela BALLIET-AHOGO<br>Deputy Director<br>Data to Action team                                                                                                              |
| ECPAT International                                                                                      | Sendrine CONSTANT<br>Director of Programmes                                                                                                                                  |

## COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

DGI: Directorate General of Human Rights and Rule of Law / *DGI : Direction générale des droits humains et État de droit*

Directorate of Security, Integrity and Rule of Law / *Direction de la sécurité, de l'intégrité et de l'État de droit*

Department of Digital Governance and Sport / *Service de la gouvernance numérique et du sport*

|                                                       |                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cybercrime Division / Division de la Cybercriminalité | Tatiana BASTRIGHIN<br>Senior Project Officer Romania /<br><i>Responsable de projet principale, Roumanie</i> |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

DGII: Directorate General of Democracy and Human Dignity / *DGII : Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine*

Directorate of Equal Rights and Dignity / *Direction de l'égalité en droits et en dignité*

Human Dignity and Gender Equality Department / *Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre*

|                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Children's Rights Division /<br><i>Division des droits des enfants</i>                                                    | Agnes von <b>MARAVIĆ</b><br>Head of the Children's Rights Division / <i>Cheffe de la Division des droits des enfants</i><br>Executive Secretary to the Lanzarote Committee / <i>Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote</i> |
| Children's Rights Division -<br>Cooperation Projects /<br><i>Division des droits des enfants – Projets de coopération</i> | Ovidiu <b>MĂJINĂ</b><br>Senior Project Officer / <i>Responsable principal de projet</i>                                                                                                                                         |
|                                                                                                                           | Angelica RUSSU<br>Senior Project Officer, Chisinau Office /<br><i>Responsable principale de projet, Bureau de Chisinau</i>                                                                                                      |
|                                                                                                                           | Mihaela GARBUIZ<br>Project Assistant, Chisinau Office /<br><i>Assistante de projet / Bureau de Chisinau</i>                                                                                                                     |
| Children's Rights Division -<br>Secretariat of the Lanzarote<br>Committee / <i>Secrétariat du Comité de Lanzarote</i>     | Naomi TREWINNARD<br>Legal Advisor / <i>Conseillère juridique</i>                                                                                                                                                                |
|                                                                                                                           | Ekaterina MALAREVA<br>Legal Advisor / <i>Conseillère juridique</i>                                                                                                                                                              |
|                                                                                                                           | Mireya GARCÍA de MURCIA<br>Legal Advisor / <i>Conseillère juridique</i>                                                                                                                                                         |
|                                                                                                                           | Corinne CHRISTOPHEL<br>Assistant to the Lanzarote Committee / <i>Assistante du Comité de Lanzarote</i>                                                                                                                          |

#### INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Vanessa LUCIDI  
Julie SOMMERIJNS